

Réouverture des déchèteries métropolitaines - Mesures exceptionnelles

Mis en ligne le 11 mai 2020

A partir du lundi 11 mai, les déchèteries de Francheville et Pierre-Bénite rouvrent au public avec des horaires étendus :

- > du lundi au vendredi de 8h30 à 18h,
- > le samedi de 8h30 à 18h30,
- > le dimanche de 9h à 12h.

Conditions d'accès

Accès alterné selon l'immatriculation des véhicules

Un accès alterné est instauré afin de limiter l'engorgement des déchèteries et de leurs voies d'accès :

- > les véhicules immatriculés avec des numéros pairs auront accès aux déchèteries les jours pairs
- > les véhicules immatriculés avec des numéros impairs auront accès aux déchèteries les jours impairs.

Nombre de véhicules et de personnes présents limités

Le nombre de véhicules autorisés à vider leurs déchets sur les plateformes est limité :

- > 7 véhicules pour Pierre-Bénite
- > 6 véhicules pour Francheville-Sainte Foy-les-Lyon

Le nombre de personnes présentes en même temps sur une plateforme sera de 10 au maximum (usagers et agents). Selon les dimensions des déchèteries, ce nombre maximum pourra être abaissé.

Conditions d'accès pour les véhicules soumis à paiement

Pour les véhicules soumis à paiement (véhicule utilitaire de PTAC compris entre 2 t et 3,5 t et remorque de PTAC compris entre 500 et 750 kg) :

- > il sera nécessaire de se procurer un titre d'accès avant leur passage ;
- > le dépôt de chèque et le paiement différé sur place – tolérés jusqu'à présent – ne sont plus autorisés ;
- > les usagers devront acheter leur accès au guichet de la Métropole de Lyon (Unité TVM) 10 avenue Roger Salengro à Vaulx-en-Velin du lundi au jeudi 8h30-12h et 13h30-16h30, vendredi 8h30-12h, ou par correspondance.

Ces mesures sont mises en œuvre pendant toute la durée du mois de mai et pourront être réévaluées au regard de la fréquentation des déchèteries.

Mesures de sécurité et de protection exceptionnelles

Les usagers devront présenter à l'agent d'accueil une **attestation de domicile** prouvant leur résidence dans une des 59 communes de la Métropole. Les entreprises extérieures devront présenter un devis ou une attestation de chantier d'un maître d'ouvrage métropolitain.

Les usagers **ne pourront pas descendre de leurs véhicules** sauf au moment de décharger leurs déchets dans les bennes.

L'agent d'accueil ne sera pas habilité à aider les usagers à porter des déchets lourds ou encombrants.

Les usagers peuvent venir accompagnés d'une deuxième personne pour les aider à vider le contenu de leur véhicule et/ou de leur remorque.

Le port des gants pour manipuler les déchets est obligatoire

le port de masques sur le nez et la bouche est obligatoiredès la sortie du véhicule et pour toutes les phases de vidage des déchets.

Les donneries

Les dons seront acceptés dans les déchèteries-donneries à compter du 18 mai.



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► **HORAIRES** ([HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?))

@ CONTACTEZ-NOUS